

Le Bureau de l'Assemblée des délégués

Aux Eglises membres, aux délégués,
au Conseil de la FEPS, aux présidences de
l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 5 novembre 2014

Assemblée des délégués des 3 et 4 novembre 2014 à Berne

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal de l'AD, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par l'Assemblée des délégués au cours de la session des 3 et 4 novembre 2014 à Berne (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 15 au 18 juin 2014.
- 3.1.1 L'Assemblée des délégués élit Jean-Marc Schmid comme président de l'Assemblée des délégués pour la mandature 2015 – 2016.
- 3.1.2 L'Assemblée des délégués élit Claudia Haslebacher et Annelies Hegnauer comme vice-présidentes de l'Assemblée des délégués pour la mandature 2015 – 2016.
- 3.2.1 L'Assemblée des délégués élit Heinz Fischer et Martina Zurkinden-Beneš comme scrutateurs pour la mandature 2015 – 2016.
- 3.2.2 L'Assemblée des délégués élit Remo Sangiorgio et Hansruedi Vetsch comme scrutateurs remplaçants pour la mandature 2015 – 2016.
- 3.3.1.1 L'Assemblée des délégués élit Thomas Grossenbacher, Daniel Hehl, Johannes Roth, Iwan Schulthess et Jean-Michel Sordet comme membres de la Commission d'examen de la gestion pour la mandature 2015 – 2018.
- 3.3.1.2 L'Assemblée des délégués élit Daniel Hehl comme président de la Commission d'examen de la gestion pour la mandature 2015 – 2018.

- 3.3.2.1 L'Assemblée des délégués élit Dieter Gerster, Didier Halter et Martin Schmidt comme membres de la Commission de nomination pour la mandature 2015 – 2018.
- 3.3.2.2 L'Assemblée des délégués élit Dieter Gerster comme président de la Commission de nomination pour la mandature 2015 – 2018.
- 3.4 L'Assemblée des délégués élit la fiduciaire Von Graffenried AG Treuhand, Berne et Zurich comme organe de révision pour l'année 2015 (comptes annuels 2014).
- 5.1 L'Assemblée des délégués transmet la motion de l'Eglise évangélique réformée du canton de Bâle-Campagne et de cosignataires demandant le respect de la Constitution et du droit international.
- 5.2 L'Assemblée des délégués adopte la résolution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, appelant le Conseil fédéral à accorder une aide encore plus importante sur place dans les régions en crise et dans les Etats voisins, à augmenter le contingent de réfugiés, à définir la politique et la législation de l'asile, de sorte que les personnes poursuivies et déplacées obtiennent vraiment protection en bénéficiant d'une procédure équitable.
7. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport sur les objectifs de la législature 2011– 2014.
8. 1. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport « Diaconie Suisse ».
 2. L'Assemblée des délégués recommande les propositions de mesures (modèle « Diaconie Suisse ») à mettre en œuvre selon les éléments essentiels suivants :
 - création de la nouvelle organisation faîtière pour la diaconie,
 - structure à trois niveaux prévoyant une conférence, un comité directeur et des groupes de travail,
 - orientation intra-ecclésiale,
 - intégration dans la Fédération des Églises.
 3. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de diriger le processus de mise en œuvre. Un rapport sera établi pour l'Assemblée des délégués à l'issue de la mise en œuvre.
9. 1. L'Assemblée des délégués approuve les affirmations fondamentales suivantes relatives à l'être Eglise ensemble:
 a. «L'Eglise évangélique-réformée vit en tant que paroisse / région / service communautaire / aumônerie, en tant qu'Eglise membre (Eglise cantonale) et en tant que communion d'Eglises.»
 b. «Notre communion d'Eglises s'entend au niveau national.»
 c. «En complément aux synodes des Eglises membres, la communion d'Eglises a un synode suisse.»
 d. «La direction de la communion d'Eglises est assumée selon trois modes : synodal, collégial et personnel.»

2. L'Assemblée des délégués adopte la procédure de poursuite de la révision de la Constitution.
 3. Le Conseil propose à l'AD une affirmation fondamentale supplémentaire concernant notre coopération ecclésiale internationale.
11.
 1. L'Assemblée des délégués décide de prolonger de deux ans la réglementation transitoire établie à l'art. 9 de l'actuel Règlement relatif aux contributions.
 2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil d'examiner des solutions de rechange à l'actuel calcul des contributions et de lui présenter à l'AD d'été 2016 un nouveau Règlement concernant la clé de répartition des contributions.
 12.
 1. L'Assemblée des délégués prend connaissance des descriptions des projets de la FEPS 2014-2018 pour le Jubilé de la Réforme ainsi que de la planification budgétaire et financière.
 2. Elle décide une contribution extraordinaire de CHF 400'000 selon l'article 17 de la Constitution :
CHF 100'000 en 2015,
CHF 150'000 en 2016,
CHF 150'000 en 2017.
 3. Le Conseil est mandaté de rendre compte à la prochaine Assemblée des délégués de l'avancement de la planification.
 4. Chaque projet doit intégrer l'aspect de l'équilibre des genres.
 13.
 1. L'Assemblée des délégués prévoit pour la compensation solidaire des services d'aumônerie dans les centres fédéraux un montant à approuver chaque année de CHF 350'000 durant les années 2015 – 2018 (selon la Constitution de la FEPS, art. 17, Contributions extraordinaires);
 2. L'Assemblée des délégués décide pour le financement solidaire 2015 de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux le montant extraordinaire de CHF 350'000.
 14. L'Assemblée des délégués approuve le budget 2015, qui prévoit
 1. un excédent de charges budgété à 29'566 francs et
 2. des contributions des membres de 6'063'102 de francs.
 15. L'Assemblée des délégués prend connaissance du plan financier 2016 – 2019.
 16. L'Assemblée des délégués décide de repousser le traitement du point
« Mutualisation de la communication de l'Eglise en Suisse : rapport relatif au mandat de l'AD d'automne 2012 » à la prochaine assemblée.
 - 17.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2013 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS.

- 17.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2013 de DM-échange et mission.
- 17.3 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2013 (en allemand) de mission 21.
- 19.1 L'Assemblée des délégués élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de la fondation Pain pour le prochain PPP – Pierre Jacot comme membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste de la période 2012 – 2015.
- 19.2.1 L'Assemblée des délégués réélit – conformément à l'article VII des Statuts de fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse – Nicolasina ten Doornkaat comme présidente du Conseil de fondation de fondia pour la mandature 2015 – 2018.
- 19.2.2 L'Assemblée des délégués réélit – conformément à l'article VII des Statuts de fondia – Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse – Rudolf Brunner, Claire-Lise Favrod, Catherine Kressmann, Hélène Küng-Campiche, Franz Kurer, Sigwin Sprenger, Lini Sutter-Ambühl et Urs Woodtli Stebler comme membres du Conseil de fondation de fondia pour la mandature 2015.
- 19.3 En vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER, l'Assemblée des délégués élit Marie Anne Jancik van Griethuysen comme membre du Conseil de fondation de l'EPER pour le reste de la période 2014 – 2017.
- 19.4.1 L'Assemblée des délégués réélit – conformément à l'article 6 des statuts de la Fondation suisse de la Réformation – Emidio Campi, Raymond de Rham, Brigitta Josef Rahn, Niklaus Peter et Eva Tobler Gasser comme membres du Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Réformation pour la mandature 2015 – 2018.
- 19.4.2 L'Assemblée des délégués réélit – conformément à l'article 9 des statuts de la Fondation suisse de la Réformation – Clemens Gubler et Christian Zippert comme vérificateurs des comptes de la Fondation suisse de la Réformation pour la mandature 2015 – 2018.
20. L'Assemblée des délégués prend connaissance de la réponse du Conseil à la question posée par Barbara Hirsbrunner (GR) relative à la collaboration du HCR avec la FEPS.

21. L'Assemblée des délégués prend connaissance des lieux et dates des sessions pour l'année 2015 :
- à l'invitation de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg l'Assemblée des délégués d'été aura lieu du 14 au 16 juin 2015 à Morat.
 - l'Assemblée des délégués d'automne aura lieu les 2 et 3 novembre 2015 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Verena Enzler
Présidente de l'Assemblée des délégués



Philippe Woodtli
Secrétaire de l'Assemblée des délégués